



Lettre recommandée syndic

Par route royale

Bonsoir,

Nous sommes un collectif de copropriétaires mécontents de notre conseil syndical et du syndic également. Nous avons préparé un courrier en recommandée au syndic. Devons nous signer tous les noms du collectif ou bien seulement le représentant suffit. Merci de votre aide. Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit ce courrier ?

Et qu'en attendez vous comme résultat ?

Pour révoquer le conseil syndical ou le syndic, il faut un vote en AG avec une majorité de l'article 25.

Est-ce que votre collectif représente plus de 1/4 des tantièmes de copropriété ? Dans ce cas vous pouvez convoquer une telle AG sans attendre ni le syndic ni le CS.
cf article 8 du décret 67-223